

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 27 septembre 2010
Séance du 7 septembre 2010

38 PRU Rouher - déclassement du domaine public du terrain situé à l'angle des rues Jean Moulin et Louis Aragon - lot L du PRU

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES
M. CABARET
Mme PORAS
Mme KOUACHI-MAHSAS
Mme M'BAYE-DIAO
Mme BARBETTE
M. SEGUIN
Mme SOKOLONSKI
M. CHEURFA

Pouvoir à : Mme BASMAISON
Pouvoir à : M. VILLEMMAIN
Pouvoir à : M. GRIMBERT
Pouvoir à : M. BOULHAMANE
Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. TAHI
Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET
M. MACHU
Mme FEVRIER

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

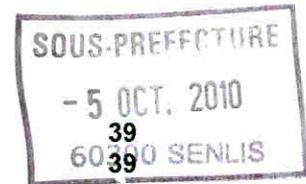
■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Habib KCHOK, Maire-adjoint, expose :

Le projet de Renouvellement Urbain du secteur des Hautes Haies du quartier Rouher a pour objectif :

- de diversifier l'offre en matière d'habitat avec la démolition de logements qui, dans leur forme, ne correspondent plus aux attentes des habitants et la reconstruction d'opérations plus adaptées à la demande actuelle ;
- d'améliorer la vie des habitants dans les logements maintenus avec un important programme de réhabilitation et de résidentialisation du bâti existant ;
- de désenclaver le secteur ;
- de mettre en place une trame viaire hiérarchisée pour améliorer la desserte du site ;
- de définir les limites urbaines et paysagères du quartier.

Dans ce cadre, et afin de permettre la réalisation des futurs projets, il est nécessaire de procéder à un remembrement foncier conformément au schéma directeur du PRU Rouher. A cet effet, certains espaces actuellement à usage public vont être intégrés aux futurs lots à bâtir.



maintenant !

Aussi, il vous est proposé de désaffecter et déclasser du domaine public l'emprise de terrain identifiée au plan de principe ci-annexé et cadastré section BI n°216 et 323 pour parties. Cette emprise située à l'angle des voies Jean Moulin et Louis Aragon est destinée à être intégrée au futur terrain à bâtir dénommé lot L du PRU. L'ensemble de ce projet de remembrement n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions ni de desserte ni de circulation assurées par les voies, ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L.141-3,

Vu la convention ANRU en date du 3 septembre 2007 lançant le projet de Renouveau urbain,

Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 7 septembre 2010,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : de désaffecter et déclasser du domaine public l'emprise de terrain situé à l'angle des rues Jean Moulin et Louis Aragon, cadastrée section BI n°216 et 323 pour parties et identifiée au plan de principe annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire réaliser le document d'arpentage correspondant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

05 OCT. 2010

Jean-Claude VILLEMMAIN


Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.10.10 Signature Le Maire.

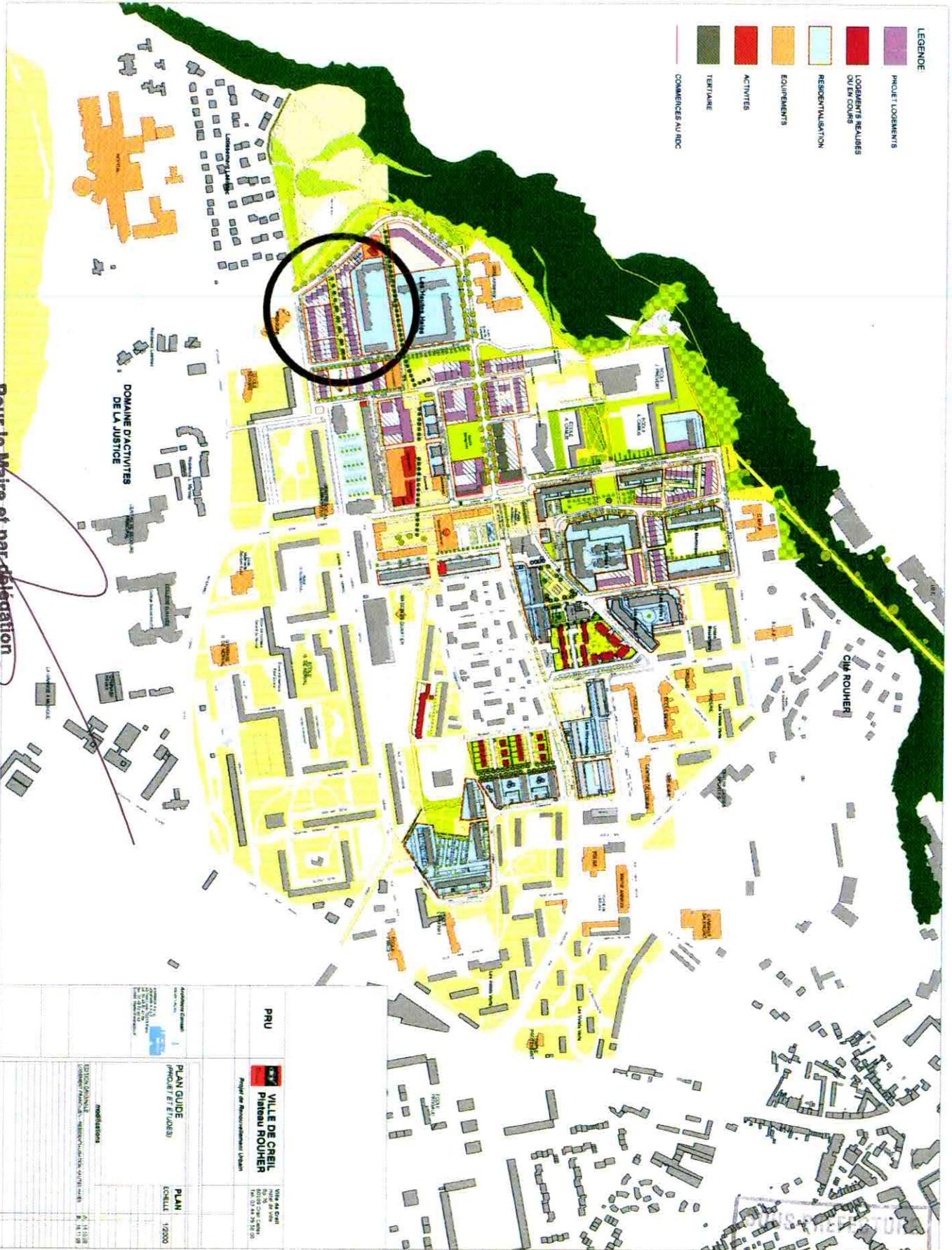
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

- LEGENDE
- PROJET LOGEMENTS
 - LOGEMENTS REALISES OU EN COURS
 - REHABILITATION
 - EQUIPEMENTS
 - ACTIVITES
 - TERTIAIRE
 - COMMERCES AU RDC



Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services
 Philippe Raluy

Certifié exécutoire le présent document
 Creil, le 25/10/2010. Signature Le Maire.

<p>PRU</p> <p>VILLE DE CREIL Plateau ROUHER</p> <p>Plan de Développement Urbain</p> <p>NUMÉRO DE DÉPÔT : 2010-09-20-001</p> <p>DATE DE DÉPÔT : 2010-09-20-001</p> <p>DATE DE DÉLIBÉRATION : 2010-10-25-001</p>	
<p>PLAN GUIDE (PROJET ET ÉTATS)</p>	<p>PLAN (ÉCHELLE : 1/2000)</p>
<p>MODALITÉS</p> <p>CONTRÔLE D'URBANISME</p> <p>CONTRÔLE D'AMÉNAGEMENT</p> <p>CONTRÔLE D'ÉQUIPEMENT</p> <p>CONTRÔLE D'ACTIVITÉ</p> <p>CONTRÔLE D'ÉQUIPEMENT</p> <p>CONTRÔLE D'ACTIVITÉ</p>	

60300 SENLIS
 - 5 OCT. 2010
 60300 SENLIS